

CONVOCAATION

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie le :

LUNDI 17 décembre 2018

A 20 Heures 30 minutes

En vous remerciant pour votre participation à cette séance, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Jean-Claude MIQUEL

Ordre du jour :

Adoption du compte rendu de la séance du 26 novembre 2018	
FINANCES /VOIRIE	Délibération Aire de retournement Délibération Plateau traversant
INTERCOMMUNALITE	Délibération « Mise à disposition de voies communale dans le cadre du transfert de compétence Entretien et aménagement de voirie d'intérêt communautaire à la communauté de Communes des Coteaux du Girou »
QUESTIONS DIVERSES	Questions diverses : - Demande de formation des bibliothécaires bénévoles : Lecture à voix haute - Repas communal – 8 janvier 2018 à 19h - Mise en place de plantes fournies par Arbres et Paysage d'Autan - Double sens de la rue de l'Eglise - Distributeur de pain - Main courante

Adoption du compte rendu de la séance du 26 novembre 2018 :

En l'absence d'observations, le compte rendu du 26 novembre 2018 est adopté à 10 voix pour et 1 abstention

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice :	15	L'an deux mille dix-huit, le dix-sept décembre, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment
Présents :	9	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
Votants :	11	présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.
Date de la convocation : 11/12/2018		
Présents : M MIQUEL Jean Claude, maire Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints Mmes et MM CANCEL Michel, PAYRASTRE Cynthia, MASSOU Jacques, SEGUR Grégory, ROCCHI Jérôme,		
Absents procuration :		Mme BRUNETTA Brigitte procuration à M MIQUEL Jean-Claude Mme ZAHND Nathalie procuration à Mme COGNET Martine
Absent :		Mr DEREUX Cédric ; Mme GASA Marie, Mr SCHOTT Grégory, Mme VIE Myriam
Secrétaire de séance : M SEGUR Grégory		

Délibération N° 2018/12-1: Sécurisation – secteur Sallebasse – City Park

Monsieur TOULON Daniel, adjoint au maire, présente au conseil municipal le projet de sécurisation de Sallebasse près de l'arrêt de bus.
Des devis ont été demandés à deux entreprises pour l'établissement de cette aire de retournement :

Eurl Marin, à Saint Sulpice pour un montant de :	6 935.00 € HT
Bayssiere S TP, à Monstruc la Conseillère pour un montant de :	12 591.50 € HT

Où l'exposé de Monsieur Daniel TOULON, adjoint au maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** la nécessité de sécurisation près de l'arrêt de bus à Sallebasse
- **de DEMANDER** un complément d'information les différentes solutions adoptables auprès du Conseil départemental de Haute Garonne
- **d'AUTORISER** le maire à signer toutes commandes utiles à la réalisation du projet dans la limite maximum du montant de 6935 € HT

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.

Le maire
Jean Claude MIQUEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice : 15 L'an deux mille dix-huit, le dix-sept décembre, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.

Présents : 9

Votants : 11

Date de la convocation : 11/12/2018

Présents : M MIQUEL Jean Claude, maire
Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints
Mmes et MM CANCEL Michel, PAYRASTRE Cynthia, MASSOU Jacques, SEGUR Grégory, ROCCHI Jérôme,

Absents procuration : Mme BRUNETTA Brigitte procuration à M MIQUEL Jean-Claude
Mme ZAHND Nathalie procuration à Mme COGNET Martine

Absent : Mr DEREUX Cédric ; Mme GASA Marie, Mr SCHOTT Grégory, Mme VIE Myriam

Secrétaire de séance : M SEGUR Grégory

Délibération N° 2018/12-2: Sécurisation croisement Chemin de Sallebasse et RDJ22 « route de Saint Sulpice »

Monsieur Daniel TOULON, adjoint au maire, présente au Conseil municipal 5 devis concernant la sécurisation du croisement « chemin de Sallebasse et RDJ22 » en agglomération.

Entreprise	Type travaux	Coût total HT	Part Commune
Eiffage	Plateau traversant	36 070 €	36 070 € HT
Eurovia Vinci	Plateau traversant	35 937 €	35 937 € HT
Malet	Plateau traversant	34 979 €	34 979 € HT
Laticule	Plateau traversant	33 045 €	33 045 € HT
SDEHG	Feu tricolore	59 000 €	32 000 € HT

Où l'exposé de Monsieur Daniel TOULON, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de mise en place de feux tricolores au croisement de la route de Saint Sulpice RDJ22 et du chemin de Sallebasse en vue de la sécurisation routière.

- **INFORMER** par la présente délibération le Syndicat départemental d'électrification de Haute Garonne du choix du Conseil municipal dans l'attente d'une délibération du SDEHG faisant acte de la participation communale pour la mise en place de feux tricolores

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.

Le maire
Jean Claude MIQUEL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUESERIERE

Nombre de membres en exercice :	15	L'an deux mille dix-huit, le dix-sept décembre, le conseil municipal de la commune de ROQUESERIERE, dûment
Présents :	9	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
Votants :	11	présidence de monsieur MIQUEL Jean-Claude, maire.
Date de la convocation :	11/12/2018	
Présents :	M MIQUEL Jean Claude, maire Mmes et MM GENEVE Jean Louis, COGNET Martine, TOULON Daniel, adjoints Mmes et MM CANCEL Michel, PAYRASTRE Cynthia, MASSOU Jacques, SEGUR Grégory, ROCCHI Jérôme,	
Absents procuration :	Mme BRUNETTA Brigitte procuration à M MIQUEL Jean-Claude Mme ZAHND Nathalie procuration à Mme COGNET Martine	
Absent :	Mr DEREUX Cédric ; Mme GASA Marie, Mr SCHOTT Grégory, Mme VIE Myriam	
Secrétaire de séance :	M SEGUR Grégory	

Délibération N° 2018/12-3: Autorisant le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des voiries d'intérêt communautaire sur le territoire de la communauté de communes des Coteaux du Girou

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'afin de mettre à disposition l'ensemble des voiries communales à la Communauté de Communes des tableaux de classement des voies ont été réalisés.

Vu les Statuts de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou visés en Préfecture le 15 septembre 2017,
Vu la délibération de 2017 N°2017-09-076 approuvant le transfert de la compétence en définissant l'intérêt communautaire de la communauté de Communes des Coteaux du Girou, Vu l'article L5211-5 III du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L1321-1 et 1321-2 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 2018-11-078 du Conseil Communautaire du 14 novembre 2018 approuvant l'autorisation de signature du procès-verbal de mise à disposition des voies communales sur son territoires,
Vu le tableau de reclassement de voirie,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu du procès-verbal de mise à disposition des voiries d'intérêt communautaire
- AUTORISE** le maire à signer le contenu du procès-verbal de Mise à disposition des biens.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.

Le maire
Jean Claude MIQUEL



Questions diverses :

Demande de formations des bibliothécaires

Mme COGNET présente une demande de formation demandée par les bibliothécaires bénévoles de la commune de Roquesérière. Cette formation de lecture à voix haute d'une durée de 10h pour le groupe s'élèverait à 400 € TTC. Les activités de la bibliothèque devant se tourner vers l'école, les assistantes maternelles.

Monsieur le maire précise la convention passée actuellement avec la bibliothèque départementale sera à revoir en vue d'une subvention plus importante de 1500 € environ. Le conseil municipal est favorable à la demande de formation des bénévoles. Le devis sera signé et envoyé suite au conseil.

Arbre et Paysage d'Autan :

Monsieur Christian PAYRASTRE, suite à une formation concernant le paysage et la gestion de la flore, nous présente un devis établi par l'Association Arbre et Paysage d'Autan visant à l'implantation de 188 espèces locales et diverses. Après le passage sur le terrain de Mme LENORMAND, technicienne, l'association est établie un devis pour l'implantation sur le territoire de la commune. Sur une durée de deux ans des arbres seront plantés aux alentours du cimetière et du city park. Suivi, conseil dureront pendant trois ans. La 1ère année les plants morts seront remplacés. Le coût de l'opération sera de 607.60 € TTC pour la commune.

Le conseil municipal est favorable au projet. Le devis sera signé après le conseil et transmis au prestataire en vue d'une réalisation fin 2019.

Monsieur Genève et Monsieur Payrastre font le bilan de la réunion du 14 décembre 2018 avec Arbre et Paysage. 15 personnes étaient présentes. Au moins 3 ou 4 personnes ont été intéressées par la démarche de l'association Arbre et Paysage.

Réflexion sur le matériel d'entretien de la commune :

Monsieur MASSOU expose le fait qu'une réflexion devrait être faite sur l'acquisition future neuf ou d'occasion d'une tondeuse autoportée pour l'entretien du nouveau lotissement. Monsieur GENEVE fait remarquer que l'entretien est effectué jusqu'en 2020 par les Parcs.

Concernant le matériel roulant de la commune, Monsieur MASSOU précise que les pneus du tracteur seront à changer assez rapidement. Monsieur MARIN sera en charge de faire établir deux devis à présenter lors du prochain conseil.

Lits école

Suite à un courrier reçu le 11 décembre 2018, signé par la directrice de l'école et le directeur de l'ALAE demandant l'achat d'une quinzaine de lits. Pour l'achat d'une quinzaine de lits de 130 cm de long cela reviendrait à environ 300 à 400 € TTC. Le conseil municipal souhaite aller dans le sens de la demande de la directrice de l'École et du directeur de l'ALAE.

Double sens rue de l'Eglise :

Monsieur TOULON présente au conseil municipal le projet de mise en double sens de la rue de l'Eglise. L'un des buts de la mise en place de ce double sens est le délestage de la place de la communauté. Le conseil municipal est favorable à l'établissement de ce double sens qui devrait être établi par la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

La séance est levée à 23h00

Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2018

Adoption du compte rendu du conseil du 26 novembre 2018

Délibération 2018-12-1 : Sécurisation secteur Sallebasse – City Park

Délibération 2018-12-2 : Sécurisation croisement chemin de Sallebasse et RDJ22 « route de Saint Sulpice »

Délibération 2018-12-3 : Délibération autorisant le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des voiries d'intérêt communautaire sur le territoire de la communauté de communes des Coteaux du Girou

Questions diverses :

Demande de formations des bibliothécaires

Arbre et Paysage d'Autan

Réflexion sur le matériel d'entretien de la commune :

Lits école

Double sens rue de l'Eglise

Nombre de membres présents ayant pris part au vote des points à l'ordre du jour : 13

	<i>Emargement</i>		<i>Emargement</i>
M.MIQUEL Jean-Claude (procuration de BRUNETTA Brigitte)		Mme PAYRASTRE Cynthia	
M. GENEVE Jean-Louis		Mme ZAHND Nathalie	Absente
Mme BRUNETTA Brigitte	Absente	Mme VIE Myriam	Absente
Mme COGNET Martine (procuration de Nathalie Zahnd)		M. MASSOU Jacques	
M. TOULON Daniel		M. SEGUR Grégory	
M. CANCEL Michel		Mme GASA Marie	Absente
M. DEREUX Cédric	Absent	M. ROCCHI Jérôme	
M. SCHOTT Grégory	Absent		

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signé les membres présents.

Le Maire,
Jean Claude MIQUEL

MAIRIE DE ROQUESERIERE

2 Rue de l'Eglise
31380 Roquesérière
05 61 84 22 22

roqueseriere.mairie@wanadoo.fr